



Abandon d'un usufruit sur une maison et 2 appartements

Par **gardois76**, le **25/07/2014** à **23:40**

bonjour!

merci tout d'abord pour prendre connaissance de ma question:

Ma mère est propriétaire de 2 appartements dont ses petits enfants sont nu-propriétaires et une maison dont moi-même (son fils) est également nu-propriétaire.

Ma mère 88ans en a l'usufruit.

Pour différentes raisons,elle souhaiterait abandonner l'usufruit.

3 questions:

1.Pouvons nous refuser l'usufruit?

2.Certains peuvent ils l'accepter et d'autres le refuser?

3 pour les petits enfants,les frais sont ils identiques (sachant que leur père est décédé) et qu'ils ont été les nu-propriétaires dès la donation en 1996.

Merci encore pour le temps que vous consacrerez à me répondre.
cordialement